

AVIS D'INFORMATION CONCERNANT LA CONVENTION DE RÈGLEMENT RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS – LES CRÉDITS PERSONNELS POUR LES ENTITÉS ET LES GROUPES

Pourquoi avez-vous reçu cet avis?

Il se peut que des bénéficiaires d'un paiement d'expérience commune et/ou un membre de leur famille vous approchent dans le but d'utiliser des crédits personnels non monétaires d'une valeur pouvant atteindre 3 000 \$ pour des programmes ou services éducatifs.

Qu'est-ce que la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI)?

La CRRPI est le plus grand règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. Sa mise en œuvre a débuté le 19 septembre 2007, à la suite d'un accord commun conclu entre les conseillers juridiques des anciens élèves et les Églises, l'Assemblée des Premières Nations, d'autres organisations autochtones et le gouvernement du Canada en vue de trouver une solution juste et durable aux séquelles des pensionnats indiens.

L'un des principaux volets de la CRRPI consiste en un paiement d'expérience commune (PEC), versé à tous les anciens élèves admissibles qui ont présenté une demande. Les PEC ont été tirés d'un fonds de 1,9 milliard de dollars (appelé le fonds de la somme désignée).

Que sont les crédits personnels?

La CRRPI définit les crédits personnels comme des crédits non monétaires, pouvant être échangés contre des programmes ou des services éducatifs personnels ou collectifs, offerts par des entités ou des groupes éducatifs approuvés.

Les crédits personnels peuvent être utilisés par les bénéficiaires d'un paiement d'expérience commune ou certains membres de leur famille, comme définis dans les modalités et conditions approuvés par la Cour, que l'on peut trouver dans le site Web ci-dessous ou en composant le numéro de la ligne sans frais sur les crédits personnels (également ci-dessous).

Comment utiliser les crédits personnels?

Les crédits personnels peuvent être utilisés pour obtenir une vaste gamme de produits et services, notamment ceux fournis par des universités; des collèges; des écoles de métiers ou de formation; des établissements autochtones offrant un enseignement supérieur, des cours d'alphabétisation ou d'enseignement de métiers; de même que des programmes et services portant sur les identités, histoires, cultures ou langues autochtones. Les crédits personnels peuvent être

utilisés pour des activités d'apprentissage individuelles ou de groupe approuvées.

Si votre organisation se trouve sur la liste des entités et groupes éducatifs approuvés aux fins des crédits

personnels, qui se trouve sur le site Web officiel des tribunaux à www.residentialschoolsettlement.ca, elle aura un important rôle à jouer dans la prestation de programmes et services éducatifs approuvés. Comme il s'agit de crédits personnels non monétaires, les étudiants ne pourront pas payer à l'avance; l'entité ou le groupe éducatif devra soumettre un formulaire de rachat pour se faire payer directement de Crawford Class Action Services (l'administrateur nommé par la Cour).

Si une organisation ne se trouve pas sur la liste des entités et groupes éducatifs approuvés, veuillez consulter le site Web pour plus d'information.

Pour les services éducatifs de groupe :

Les membres des Premières Nations, les Métis et tous les autres bénéficiaires d'un PEC qui ne sont pas des Inuits peuvent décider de joindre leurs crédits personnels à ceux d'autres bénéficiaires du PEC (ou à des membres de leur famille à qui des crédits personnels ont été transférés) pour obtenir un service éducatif de groupe. Ces services visent la préservation, la réappropriation, l'amélioration ou la compréhension des identités, histoires, cultures ou langues autochtones.

Les bénéficiaires inuits du PEC peuvent décider de joindre leurs crédits personnels à ceux d'autres bénéficiaires du PEC et/ou à ceux de membres de leur famille à qui des crédits personnels ont été transférés pour obtenir des programmes ou des services liés à la culture et à la langue inuites, qui seront conçus et fournis dans la région désignée des Inuvialuit, au Nunavik ou au Nunavut. Ces services seront offerts par des entités ou des groupes éducatifs, avec l'aide de l'organisation responsable des revendications territoriales inuites pertinente (la Société régionale inuvialuite (SRI) dans la région désignée des Inuvialuit, la Société Makivik au Nunavik et Nunavut Tungavik Inc. (NTI) au Nunavut).

Comment obtenir les crédits personnels?

Un processus en trois étapes permet d'obtenir des crédits personnels : l'avis, la reconnaissance et le rachat.

Avis : Tous les bénéficiaires du PEC recevront par la poste un avis les informant de la marche à suivre pour obtenir et utiliser leurs crédits personnels. Une campagne d'information nationale (télévision, radio et imprimés) permettra de joindre un grand nombre de bénéficiaires du PEC et leur famille afin de s'assurer qu'ils savent comment obtenir de l'information sur les crédits personnels.

Reconnaissance : Avec l'avis, tous les bénéficiaires du PEC recevront un formulaire de reconnaissance des crédits personnels à remplir et à envoyer par la poste à Crawford Class Action Services (l'administrateur nommé par la

Cour). Les bénéficiaires y indiqueront qui utilisera leurs crédits personnels, et quel montant de la somme de 3 000 \$ sera utilisé pour chaque entité ou groupe éducatif.

Echange : Lorsque l'administrateur aura approuvé le formulaire relatif à la reconnaissance des crédits personnels, il fera parvenir au bénéficiaire du PEC un ou plusieurs formulaires personnalisés de rachat des crédits personnels. Il y aura un formulaire d'échange pour chacune des personnes qui utiliseront des crédits personnels auprès de chaque entité ou groupe éducatif. Ces personnes remettront ce formulaire à l'entité ou au groupe éducatif identifié sur le formulaire pour s'inscrire à un programme ou à un service éducatif. L'entité ou le groupe éducatif devra alors faire ce qui suit:

- vérifier l'identité de la personne nommée sur le formulaire d'échange;
- vérifier le nom de l'entité ou du groupe éducatif identifié sur le formulaire d'échange (seul le groupe ou l'entité dont le nom figure sur le formulaire peut soumettre le formulaire d'échangeaux fins d'un remboursement);
- inscrire la personne;
- remplir la partie du formulaire portant sur les dépenses pour y inscrire uniquement les dépenses admissibles;
- soumettre le formulaire d'échange, la preuve de l'inscription et la facture à l'administrateur afin de se faire payer.

Quelle est la date limite pour utiliser les crédits personnels?

L'administrateur doit avoir reçu les formulaires d'échange plus tard le 1^{er} décembre 2014, le cachet de la poste faisant foi. Tout formulaire reçu après cette date sera refusé.

Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur les crédits personnels?

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les crédits personnels sur le site Web du tribunal à

www.residentialschoolsettlement.ca

ou au numéro sans frais 1-866-343-1858.

Vous obtiendrez notamment des renseignements sur les modalités et conditions approuvées par le tribunal, la liste des entités et groupes éducatifs approuvés, des instructions concernant les formulaires d'échange, un exemple de formulaire d'échange des crédits personnels, un exemple de formulaire d'échange collectif des crédits personnels, et la liste des dépenses admissibles. Le site Web sera mis à jour régulièrement.

